

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 32 (1894)  
**Heft:** 39

**Artikel:** Comment on vote à la Chambre des lords  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-194490>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
six mois . . . 2 fr. 50  
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**LES ABONNEMENTS**  
datent du 1<sup>er</sup> janvier, du  
1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet ou  
du 1<sup>er</sup> octobre.

**Les écoles à Yverdon.**

On sait que de nombreuses écoles ont visité l'Exposition cantonale. Les commissions d'écoles ont cru trouver là une occasion exceptionnellement favorable pour procurer à l'enfant un vrai régal intellectuel. Hélas ! si l'intention a été bonne, le résultat ne paraît pas avoir répondu à ce qu'on attendait. Il ne faut pas demander à l'enfant ce que ne comportent son âge ni ses goûts. Une bonne course dans une contrée pittoresque et intéressante, où il puisse prendre de joyeux ébats, lui serait sans doute plus agréable.

On voyait ces bandes de gamins circuler en groupes serrés au milieu de l'Exposition qu'ils n'étaient pas encore à même d'apprécier, regardant avec distraction, à droite et à gauche, les divers objets qui s'offraient à leur vue, sans en tirer le moindre enseignement.

Car il y a regarder et regarder. On nous dit avoir remarqué un superbe mentor conduisant une trentaine d'enfants aux Beaux-Arts. Arrivé en face de l'entrée, et pour donner au public l'idée de la discipline exemplaire qui règne parmi ses élèves, il leur commanda : « En colonne, sur deux rangs !..... marche ! »

Et c'est au pas de route : un, deux, trois, qu'ils défilèrent devant les peintures exposées, en suivant le couloir de droite pour l'aller et celui de gauche pour le retour.

Après cette promenade militaire, le mentor leur dit : « Mes enfants, maintenant que nous avons admiré les belles toiles de l'Exposition de peinture, allons voir le bétail ! »

A l'appui de ce qui précède et pour que nos lecteurs puissent juger des impressions de ces enfants à l'Exposition d'Yverdon, voici la composition de l'un d'eux sur ce sujet. Elle a été prise au hasard parmi celles des élèves d'une de nos écoles du canton :

« Les membres de la Commission des Ecoles et Monsieur le régent nous ont mené en char à Yverdon. Ils étaient tout enguirlandés de verdure et de fleurs ; on leur avait aussi cloué des pe-

tits sapins dessus. Nous avons traversé plusieurs villages et enfin nous sommes arrivés à Yverdon. Après avoir remisé les chevaux à l'Ecusson, et déposé nos paniers et nos parapluies, nous sommes entrés à l'Exposition. Monsieur le régent a pris un billet pour toute la bande.

» Que c'était beau là-dedans ; j'ai d'abord vu un bateau rembourré ; j'ai vu aussi des potagers en masse, des paratonnerres, des montres, des chars à pont et puis des belles musiques qui jouaient pour dix centimes qu'il fallait enfiler dans un trou carré ; sur une de ces musiques il y avait un carrousel qui allait, deux poupées qui dansaient et un singe qui tournait la manivelle ; c'est ce que j'ai vu de plus curieux parmi toutes les affaires de l'Exposition.

» J'ai été étonné de voir une machine à tricoter qui faisait justement une brassière de petit enfant rose. Plus loin se trouvait un grand cheval attelé à une voiture ; à côté, dans un buffet, un homme empailé habillé en pompier.

» Au coin de l'Exposition, il y avait un four où l'on vendait des petits pains fabriqués tout chaud.

» J'ai vu aussi des demoiselles qui fabriquaient des cigarettes et un autre homme qui fabriquait des brosses ; il était si habile que je n'ai jamais pu voir ce qu'il faisait. Il y avait encore un monsieur enfermé dans un carré fait avec des gros cordons qui vendait des livres de cinq centimes, moi j'en ai acheté un rouge, c'était Saint-Paul.

» Au milieu du jardin il y avait aussi une maisonnette en bois dans laquelle on voyait des poissons vivants derrière des vitres en verre et qui nageaient dans l'eau, ainsi que des animaux empailés comme la fouine et le tasson. Et puis j'ai vu des cages avec des renards en vie et un joli écureuil aussi en vie, ainsi qu'un rude gros tronc d'arbre et toute espèce d'affaires que je ne peux pas raconter.

» Quand même, à force de se promener parmi cette Exposition, je commençais à m'ennuyer. J'ai été content quand le régent m'a envoyé me réunir près du jet d'eau à onze heures et demie. Quand tout le monde a été là on est reparti pour l'Ecusson où on nous a payé à

chacun une assiettée de bon bouillon avec un verre de vin et du pain tant qu'on a voulu.

» Après ce dîner, nous avons été voir Yverdon. D'abord la statue de Pestalozzi avec ses deux enfants qui lui demandent des explications sur un livre. Notre régent nous a raconté qu'il tenait une école près de son monument et qu'il rapprochait les enfants qui n'avaient point de parents pour les instruire. Ensuite nous avons vu les Casernes, et en suivant la rivière nous avons été jusqu'au lac, où il y avait une machine appelée drague pour en racler le fond.

» En revenant, nous nous sommes dirigés vers l'Exposition des Beaux-Arts ; ce que j'y ai le plus remarqué c'est une croûte de fromage de 177 ans, il s'y trouvait aussi beaucoup de miel, et en regardant dans un microscope j'ai vu le phylloxéra. Après être sorti de là, nous avons été voir l'Exposition des porcs, où il y avait beaucoup de moutons, surtout une chèvre avec quatre cornes ; et il y avait aussi des belles mères avec leurs petits.

» Cette fois nous avions tout vu. On nous a encore payé deux coups en carrousel et nous sommes revenus à l'Ecusson ; puis après avoir mangé un morceau, nous sommes revenus sur nos beaux chars et repris le chemin du village. En route tout le monde dormait et les autres chantaient. Quand nous sommes arrivés il faisait tout nuit. On a eu bien du plaisir, mais on était éreinté, c'est tout. »

**Comment on vote à la Chambre des lords.**

A la Chambre des lords, où chacun siège en vertu de son droit personnel, on peut donner sa procuration de vote. Quelques hommes considérables disposent ainsi de nombreux bulletins appartenant à leurs collègues qui chassent le renard et voyagent pour leur plaisir.

En revanche, et fort justement, les Anglais n'admettent pas qu'un député délègue à un autre son mandat. Quand il s'agit d'un scrutin, les députés sortent par la porte de droite ou par celle de gauche, suivant qu'ils acceptent ou re-

poussent la loi. Les scrutateurs des deux partis sont aux portes et comptent.

De la sorte, ceux-là seuls votent qui ont assisté aux débats. Il n'existe pas de quorum; tant pis pour les absents qui ne remplissent pas leur devoir.

Un scrutin est irrévocablement acquis et ne peut jamais se recommencer, et on prétend que, pour aller fumer une cigarette, un député prie son collègue du parti opposé de venir avec lui à la buvette afin que la majorité ne soit pas changée.

Cette dernière particularité nous rappelle un fait semblable raconté dans les *Mélanges vaudois* :

« Jean Muret, disait L. Favrat, avait conçu l'idée de composer un herbier helvétique. Jusqu'en 1862, la botanique avait dû compter avec les devoirs de l'homme d'Etat, mais dès lors il s'y livra tout entier, sans toutefois négliger ses devoirs de citoyen et sans manquer un seul scrutin, sauf une seule fois qu'il s'arrangea avec le professeur Rambert, qui, dans le cas particulier, était d'une opinion contraire, et ils ne votèrent ni l'un ni l'autre, ce qui ne changea rien au résultat. »

#### Dein lo train.

Lo pére Tique étai on tot mālin; et ne lāi fasāi rein dè passā po on toupin po essiyi d'espargni cauquies centimes.

On iadzo que l'étai z'u ein tsemin dè fai avoué son valet et sa felhie, lāo dit ein arrevent à la gāra dè l'atteindrè on momeint, tandi que va queri lè cartès ào guintset. Lāi ein faillāi trāi: iena por li, iena po son luron, on gaillā dè treintē-cin ans et l'autre po la pernetta, qu'avāi quarante ans.

Quand lè z'a et que lo trein est quie, l'eintront ti trāi dein on vouagon, et route! quand lo subliet a sicilliā, l'ont modā.

On momeint aprés, cé dāo tsemin dè fāi que pèce lè cartès, arrevè, et lo pére Tique, qu'avāi lè trāi beliets dein sa catsetta dè gilet, lè so et lè lāi bailliè.

Lo controleu preind clliāo cartès; mā quand lè vāo péci, ye fā ào vilhio:

— Qu'est-te que cein vāo derè què clliāo demi-pliacès? c'est dāi cartès pō dāi z'einfants.

— Eh bin, repond Tique, cein n'est-te pas mè dou z'einfants! vouāique mon valet Samuïet et ma felhie Marienne. Démandā à quoui vo voudrà!

— Ne dio pas lo contréro, fā l'hommo dāo trein; mā y'a trāo grandteimps que l'ont botsi dè tētā po allā po demi-pliacès.

Et lo pére Tique a du, bon grā, mau grā, aboulā dè la mounia po lo restant.

#### Ein voïadzo.

Pécat étai plien dè dettēs coumeint on tsin dè pudzès; mā ne sè cassāvè pas la

tēta po tot cein. Portant quand per hazā reincontrāvē cauquon à quoui dévessāi, n'étai pas tant à se n'ēse, et quand poivè sè reveri devant que l'autre l'aussē vu, l'avāi vito fē demi-tou.

On iadzo que l'étai pè l'hōtō, vouāique qu'on vint senailli à sa porta, et coumeint sè peinsavè qu'on lāi vegrāi reccliamā dè la mounia, ye fā à sa serveinta qu'allavè repondrè:

— Dites que ne su pas quie et que su parti ein voïadzo.

La serveinta, qu'étai 'na brava felhie, bin compliseinta, mā que n'avāi pas einveintā la pudra, va àovri la porta:

— Monsu Pécat chāi est te? se lāi fā lo gaillā qu'avāi teri la senaille.

— Na, ne chāi est pas; l'est parti ein voïadzo.

— Et quand crāidē-vo que vāo reveni?

— Ah ma fāi, n'ein sé rein; mā se vo volliāi atteindrè on momeint, y'āodri lo lāi démandā.

Sous le titre : *La peur du microbe*, M. Emile Gautier publie dans le *Petit Marseillais* un article scientifique qu'il termine par cette anecdote qui a fait le tour de la presse, tant l'hilarité qu'elle provoque l'emporte sur le fond, d'un goût quelque peu douteux, il est vrai :

« Un pâtissier d'une grande ville de l'Est avait conquis une grande renommée pour la qualité superfine de certains de ses gâteaux. Un beau jour, il s'aperçut que le contenu de certaine fosse de la maison voisine de la sienne filtrait dans son puits et souillait son eau. Vite, un beau procès au voisin, qui est condamné à exécuter d'urgence, à ses frais, les travaux nécessaires pour assurer l'étanchéité de sa fosse, non sans avoir préalablement versé une forte somme, à titre de dommages-intérêts.

« Le pâtissier triomphait sur toute la ligne. Mais, hélas! tout n'est qu'heur et malheur, et son triomphe fut de courte durée... Les gâteaux, auparavant si recherchés, avaient *ipso facto* perdu leur saveur exquise, au point que les gourmets désertaient un à un la boutique autrefois si bien achalandée. C'eût été la ruine fatale, à brève échéance, si mon dit pâtissier n'avait eu, en désespoir de cause, la lumineuse idée de restituer, sans en rien dire à personne, l'indemnité reçue, en y ajoutant un petit supplément pour le rétablissement de la fissure. C'était donc, à n'en pas douter, l'eau contaminée qui assurait aux célèbres gâteaux leur supériorité incomparable... Mon Dieu! n'est-ce pas également aux « toxines » — c'est-à-dire aux poisons — qu'il distille que le gibier faisandé doit son fumet délicieux? »

#### De la gaieté en médecine.

Le docteur Félix Brémont, dans le *Journal d'hygiène*, vient de donner une bien curieuse

note sur l'emploi de la gaieté en médecine comme agent curatif. La lecture même de ce document, rempli d'une aimable philosophie, rentre parfaitement dans la méthode thérapeutique préconisée par ce spirituel confrère.

Soyez gais, si vous voulez guérir! déclare-t-il. Le conseil est bon et agréable à suivre. De plus, les exemples que cite le docteur Brémont sont amusants et convainquants.

Le rire est, paraît-il, un remède excellent dans la goutte et la pleurésie. On l'a observé exactement pour ce dernier cas, dans le service du docteur Thomas, médecin-professeur de la marine; l'air rejeté par le rire vers les extrémités terminales des bronches force peu à peu les alvéoles à se déplier, et cela évite au patient les douloureux étouffements.

Au temps de Henri IV, le duc d'Angoulême de l'époque, se trouvait rongé par la fièvre. Son secrétaire et son intendant, tous deux sexagénaires, assistés d'un vieux capitaine des gardes, tous trois personnages graves et sérieux, se présentèrent inopinément à lui, revêtus de costumes étranges, en faisant d'horribles grimaces. Le duc rit aux larmes et saigna du nez; il fut guéri presque immédiatement.

Démocrite, avant le secrétaire du duc d'Angoulême, guérisait d'ailleurs les coliques néphrétiques et la sciatique avec un air de flûte.

Descuret rapporte que le rire, en accélérant la circulation du sang et en secouant les muscles, accélère la guérison des blessures faites à l'arme blanche.

Nous ne sommes pas au bout de cette hilarante thérapeutique.

Un pêcheur avait, par une regrettable inadvertance, avalé un hameçon qui se trouvait fixé dans sa gorge; il s'était pris à la ligne lui-même. Que fit le praticien chargé d'extirper ce corps étranger? Il chatouilla avec un onguent le périnée du patient; celui-ci, pris d'un rire, cracha son hameçon.

Richerand déclare avoir vu se vider, dans les secousses d'un rire provoqué au moment opportun, le contenu d'un abcès par congestion, fort mal placé dans la région lombaire d'un malade.

Barthez cite un cas analogue chez un de ses malades à la suite d'un rire inextinguible provoqué par la lecture d'un « ouvrage plaisant. »

Nous ne suivrons pas le docteur Brémont dans les différents exemples analogues qu'il énumère. Mais on ne saurait trop recommander vivement avec lui, à tous les intéressés, d'employer la gaieté comme souverain remède. Ce remède est courant. On l'a sous la main à bon marché, en évitant la société des pronostiqueurs sinistres, prophètes de malheurs, des colporteurs de mauvaises nouvelles, de médisances, de calomnies et autres documents empoisonnés.

Il faut retenir aussi l'utilité reconnue par la science de ne pas se livrer à la lecture des livres ennuyeux et de rechercher d'une façon méthodique, dans l'étonnante reproduction littéraire actuelle, les « ouvrages pliants. » Le livre sinistre et décourageant doit avoir en effet, contribué, dans une large mesure, aux accidents survenus dans la santé publique; peut-être pourrait-on mettre équitablement sur son compte les fléaux de la névrose et de l'influenza.

Mais le rire nous en guérira, n'en doutons pas, puisqu'il guérit déjà la goutte, la fièvre